



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2011

-O-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M.MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM.LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, LIÉNARD, CAZAUX, Mmes MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, Mme LAPOYADE-DESCHAMPS, M.CELAN, Mmes BORDA, ONDARTS, HERVELIN, Mlle PEREIRA, MM. DASSIÉ, Mme KEH, MM. CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, MM CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mmes CAZAUX, LASSERRE-DAVID, M.BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES:

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M.OLIVE Claude  
Mme GETTEN PORCHÉ qui a donné procuration à Mme HADIDI  
Melle RIVIERE qui a donné procuration à Mme DESTRUHAUT  
M.OLIVE Cédric qui a donné procuration à Mme KEH  
Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à Mme JARRAUD-VERGNOLLE  
M.GARRIVET qui a donné procuration à M.ESPILONDO  
Mme LECOUTURIER qui a donné procuration à M.BLEUZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KEH

--- o o ---

**1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT**

(Rapporteur: M.ESPILONDO, Maire)

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties en application de l'article L.2122-22 CGCT.

( ne donne pas lieu à vote)

**2 - BUDGET PRINCIPAL 2010 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

La section de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement progresse de 2,95 %. Le montant des recettes réelles de fonctionnement évolue de 9,14 %.

Les charges à caractère général évoluent très faiblement. Plusieurs postes de fournitures ont diminué, notamment les fluides et la téléphonie.

Les autres charges à caractère général sont très largement maîtrisées.

Les frais de personnel évoluent de 4,02 % en net ralentissement par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières enregistrent une diminution de 9,64 % consécutive à la baisse des taux d'intérêts.

Au sein des recettes de fonctionnement, la taxe additionnelle aux droits de mutation enregistre une très nette reprise de 56,55 %.

L'élargissement des bases physiques d'imposition dû à l'imposition de nouveaux logements sur Anglet a permis une bonne appréciation des impôts directs locaux.

Les dotations et subventions restent stables en raison essentiellement de la stagnation de la dotation globale de fonctionnement.

L'excédent de la section de fonctionnement 2010 s'élève à 9 458 497,34 €.

La section d'investissement :

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) atteignent 13 551 744,45 €.

L'année 2010 se caractérise par un important programme d'acquisitions foncières s'élevant à 3 938 588,85 €.

Le remboursement du capital des emprunts s'inscrit pour 1 614 656,07 € en diminution de 9,07 %.

Globalement, le résultat disponible à la clôture de l'exercice 2010 atteint 417 135,25 €.

**Vote:**

. POUR..... 29

. ABSTENTION..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Milles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

**ADOPTÉ**

**3 - BUDGET PRINCIPAL 2010 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2010 a été approuvé.

**Vote: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**4 - BUDGET PRINCIPAL 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT**

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Afin de couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement, il est décidé d'affecter à titre obligatoire au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » une somme de 11 277 942,55 €.

Le résultat de fonctionnement excédentaire égal à 417 135,25 € sera repris au budget 2011 à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

**Vote: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Il est décidé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

| Taxes             | Taux de l'année 2010 | Taux votés en 2011 | Bases 2011   | Produits 2011          |
|-------------------|----------------------|--------------------|--------------|------------------------|
| FONCIER NON BATI  | 28,34 %              | 28,91 %            | 320 700 €    | 92 704,11 €            |
| FONCIER BATI      | 15,30 %              | 15,76 %            | 58 307 000 € | 9 189 183,20 €         |
| TAXE D'HABITATION | 21,91 %              | 22,35 %            | 63 963 000 € | 14 295 730,50 €        |
|                   |                      |                    | <b>TOTAL</b> | <b>23 577 617,81 €</b> |

Vote:

POUR: ..... 26

CONTRE:.....13 (M.ROUX, Mmes DESTRUHAUT, BORDA, Melle RIVIERE, MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAIUD, OLIVE Claude, Milles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

#### 6 - BUDGET PRINCIPAL 2011 – DECISION MODIFICATIVE

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Cette décision modificative a pour principal objet en section de fonctionnement de couvrir les dépenses du projet de bibliothèque des plages par prélèvement sur les dépenses imprévues.

En investissement, les immobilisations corporelles sont abondées de 22 202 €. Un crédit de 155 000 € est ouvert pour des travaux d'aménagement boulevard des plages. Ces dépenses supplémentaires sont financées par une moins-value sur les travaux du sémaphore de la Bécasse.

Vote:

POUR:..... 30

ABSTENTION:.....9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAIUD, OLIVE Claude, Milles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

#### 7 - ENSEIGNEMENT – FORFAIT SCOLAIRE VERSE AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

(Rapporteur: Mme MAURY)

Le montant du forfait par élève fréquentant les établissements privés de la Commune est fixé à 590,18 € soit une augmentation de 3,60 % par rapport à 2010.

Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 8 - PRODUITS IRRECOUVRABLES

(Rapporteur: Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Il est décidé de classer en produits irrécouvrables plusieurs titres de 2007, 2008, 2009 et 2010 qui n'ont pu être recouverts malgré toute la diligence du Trésor Public.

Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 9 - BRIGADE VERTE EQUESTRE EN FORET DU PIGNADA – DEMANDE DE SUBVENTION.

(Rapporteur: M.DAUBAGNA)

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention du Conseil Général pour l'affectation de trois cavaliers verts sur le massif du Pignada durant la saison estivale.

Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE

**10 - DELEGATION PARTIELLE DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE.**

(Rapporteur: Mme HADIDI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de délégation partielle de service public de fourrière automobile avec la Société S.A.R.L MENDES CROSA (fin de la convention : 31 décembre 2013).

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****11 - ILOT MINABERRY – PRINCIPE DU PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Dans l'objectif affirmé de pouvoir maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation d'une opération de construction de logements - au moins 30% de logements sociaux (locatifs et/ou accession) au 8 avenue de Biarritz, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'EPFL Pays Basque une convention de portage foncier (d'une durée de 6 ans) relative à l'ilôt Minaberry.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****12 - QUARTIER DU MAHARIN - ECHANGE DE TERRAINS**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier du Maharin, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec Mme KAESEBERG un échange de terrains sans soulte en vue d'élargir l'accès au quartier par le nord depuis l'avenue des Pyrénées.

**Vote:****POUR:..... 30****CONTRE:.....9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)****ADOPTE****13 - CINQ-CANTONS – ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE EN BORDURE DU BOULEVARD DU BAB**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Dans le cadre de l'organisation de deux chantiers à venir, l'élargissement du pont des Cinq Cantons et l'aménagement de la place du général Leclerc, Monsieur le Maire est autorisé à signer au prix de 25 €/m<sup>2</sup> l'acte d'acquisition d'un terrain de 4 770 m<sup>2</sup>, cadastré BH 106, situé entre le Boulevard du BAB et la Rue de Lembeye, et appartenant à la Congrégation des Servantes de Marie. L'objectif est d'aménager un large espace de stationnement permettant de faire face aux contraintes de ces chantiers.

A leur terme, la ville disposera d'une réserve foncière intéressante à la fois pour une amélioration du plan de circulation (la parcelle BH 106 est frappée d'un emplacement réservé) et pour le développement de ce quartier particulièrement dynamique.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****14 - RUE DE BAHINOS – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR ALIGNEMENT DE VOIRIE**

(Rapporteur: M.DASSIÉ)

Dans le cadre du réaménagement de la rue de Bahinos, il est décidé d'acquérir une parcelle d'environ 16 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée BZ 194, située 36 Rue de Bahinos, appartenant aux Consorts BONNET, au prix de 143 €/m<sup>2</sup>, à charge notamment pour la Commune de reconstruire le mur de clôture.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15 - RUE DE JOUANICOT – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR ALIGNEMENT DE VOIRIE**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Dans le cadre du réaménagement de la rue de Jouanicot, il est décidé d'acquérir une parcelle d'environ 49 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée BX 239 située 38 Rue du Bois Belin, appartenant aux Consorts BORNIER, au prix de 130 €/m<sup>2</sup>, à charge notamment pour la Commune de reconstruire le mur de clôture et de remplacer le portillon.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****16 - LOTISSEMENT DE COURBOIS – ACQUISITION D'UN TERRAIN**

(Rapporteur: M.DASSIÉ)

Compte tenu de l'intérêt public à gérer les eaux pluviales sur ce secteur, est autorisée l'acquisition à titre gratuit de 720 m<sup>2</sup> de la parcelle CI 141p appartenant à l'Association Syndicale du Domaine de Courbois. Sur le reste de la parcelle CI141p, une convention de servitude d'entretien des réseaux sera signée au profit de la collectivité et de ses prestataires.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****17- PISTE CYCLABLE DE L'AVENUE DE L'ADOUR – ACQUISITION D'UN TERRAIN**

(Rapporteur: M.DASSIÉ)

Dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue de l'Adour, la Ville avait sollicité de l'Etat l'acquisition de terrains pour la réalisation de la piste cyclable. Afin de régulariser la situation suite à ces travaux, l'Etat accepte de céder pour la somme de 134 €, conformément à l'estimation des Domaines, les parcelles AX 457 (749 m<sup>2</sup>) et AX 455 (147 m<sup>2</sup>). Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****18- PROJET DE LOGEMENT SOCIAL RUE DU COLOMBIER – AUTORISATION D'URBANISME.**

(Rapporteur: M.VOISIN)

Pour la réalisation de 10 logements sociaux locatifs, il est décidé d'autoriser le Comité Ouvrier du Logement à déposer un permis de construire sur les parcelles communales cadastrées BR 596 et BR 597 situées Rue du Colombier

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****19 AMENAGEMENT DE LA ZONE SUD DU LITTORAL – MODALITES DE CONCERTATION PUBLIQUE.**

(Rapporteur: M.DASSIÉ)

L'importance du projet de la restructuration et du paysagement de la Zone Sud justifie d'initier une concertation formelle avec le public. Il est donc décidé de déterminer les modalités de la concertation publique correspondante, qui sera notamment conduite avec une exposition au public des planches graphiques en couleur du concours, avec une notice de présentation et un registre pour collecter les remarques ou suggestions. Cette présentation sera faite à l'Office de Tourisme, aux heures normales d'ouverture au public.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20- TRAVAUX DANS LES ECOLES POUR L'ANNEE 2011**

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'approuver le programme des travaux de rénovation concernant l'école élémentaire Aristide Briand (160 000 €) et le groupe scolaire Justin Larrebat (110 000 €).

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****21- ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY – EXTENSION DE LA CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE**

(Rapporteur: Mme MAURY)

Il est décidé d'approuver le principe des travaux d'extension de la cuisine du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry : réagencement des locaux existants et augmentation de la surface utile de la cuisine de 20 m<sup>2</sup>, comprenant la création d'un local de préparation « froide » et la création d'un local de stockage des denrées alimentaires à température positive et négative. Le coût estimatif des travaux est de 80 000 € TTC

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****22- LITTORAL- DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

(Rapporteur: M.DAUBAGNA)

Des évolutions notables du profil des plages ayant été constatées ces dernières années, avec une avancée des eaux variable sur l'ensemble de notre littoral, la ville a sollicité auprès de l'Etat une nouvelle délimitation du Domaine Public Maritime.

Le nouveau tracé est inchangé par rapport à 1978 (date de la dernière délimitation), aux plages du VVF et des Cavaliers. Il présente un recul vers les terres d'environ 30 mètres aux Sables d'Or au Nord du mur de quai, évolue de 20 m environ aux Corsaires, entre 20 et 35 m à l'Océan, à 30 m aux Dunes, le maximum étant à la plage de la Madrague en moyenne à 40 m.

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à donner un avis favorable au dossier de délimitation présenté.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****23- SALLE CULTURELLE DE QUINTAOU – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE**

(Rapporteur: M.MONDORGE)

Il est décidé :

- D'approuver l'Avant Projet Détaillé pour l'équipement culturel de Quintaou. Le coût global de l'opération s'établit désormais à 10 262 930 €
- De valider le nouveau plan de financement de l'opération (Communauté d'Agglomération : 3 400 000 € ; Conseil Général : 675 000 € ; Conseil Régional : 1 350 000 € ; Ville d'Anglet : 4 837 930 €).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, afin de prendre en compte le nouveau coût des travaux (un choix important a été effectué en matière de risque sismique).
- D'habiliter Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert, ainsi qu'à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

**Vote:****POUR:..... 26****ABSTENTION:..... 4 (M.ROUX, Mmes DESTRUHAUT, BORDA, Melle RIVIERE)****CONTRE:.....9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)****ADOPTE**

**24- REFONTE DES TARIFS DU FESTIVAL JEUNE PUBLIC « LES JOURS HEUREUX »**

(Rapporteur: M.MONDORGE)

Il est décidé d'adopter une nouvelle grille tarifaire, épurée, simple de lecture et de mise en œuvre, et intégrant un « pass » permettant d'avoir accès sur plusieurs jours durant le festival :

|                            | BILLET JOURNEE | PASS FESTIVAL |
|----------------------------|----------------|---------------|
| PLEIN TARIF                | 8 €            | 12 €          |
| TARIF ENFANT JUSQUE 16 ANS | 6 €            | 10 €          |

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE****25- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FESTIVAL « PARTAGEONS LA SCENE »**

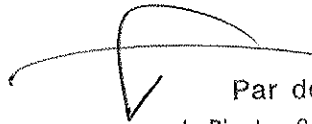
(Rapporteur: M.MONDORGE)

Afin de soutenir le projet de festival de musique actuelle original intitulé « Partageons la Scène », et notamment de pouvoir faire face aux premiers frais d'organisation (avance sur contrat pour les artistes, communication...), il est décidé d'accorder à l'association *Summer Musique* une aide financière de 12.000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante.

**Vote: ADOPTE A L'UNANIMITE**

ANGLET, le 8 AVRIL 2011

LE MAIRE,



Par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Guillaume PLACÉ

